



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 47108

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes d'obésité chez les jeunes. La loi de santé publique adoptée cet été prévoit la mise en place d'un certain nombre de mesures pour lutter contre l'obésité chez les jeunes, notamment dans la réglementation de la publicité dans les médias. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend mettre en place pour favoriser une information équilibrée des jeunes dans ce domaine au sein des établissements scolaires et dans le cadre des programmes.

Texte de la réponse

En liaison étroite avec les familles, l'école détient une responsabilité particulière à l'égard des jeunes qui lui sont confiés : elle doit veiller à la promotion de la santé et au développement de la prévention, en assurant aux élèves, tout au long de leur scolarité, une éducation à la santé adaptée aux enjeux actuels de santé publique. Dans les programmes scolaires, les questions relatives à l'alimentation et à la nutrition peuvent être traitées soit par une entrée disciplinaire, soit dans le cadre de projets interdisciplinaires ou encore de façon transversale, en lien avec les activités éducatives. À l'école primaire, les nouveaux programmes (BOEN n° 1 du 14 février 2002) déclinent les enseignements en trois cycles et sont organisés autour de domaines d'activités pour structurer les apprentissages : au cycle 1 et au cycle 2 (apprentissage fondamentaux), le chapitre « découvrir le monde du vivant » permet d'aborder les questions sur la découverte du corps et une sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé, en particulier à l'alimentation (régularité des repas, composition des menus..) ; au cycle 3 (approfondissements), l'éducation à la santé est liée, en sciences expérimentales et technologie, à la découverte du fonctionnement du corps (conditions de maintien du corps en bonne santé, actions bénéfiques ou nocives de nos comportements, notamment dans l'alimentation). Au collège, le programme officiel de la classe de 5e (cycle central) en sciences de la vie et de la terre (SVT) préconise un enseignement de 13 heures sur le thème « fonctionnement du corps et nutrition » ; l'organisation d'un itinéraire de découverte dans le domaine « la nature et le corps humain » peut être l'occasion d'approfondir ces connaissances en s'appuyant sur les données actuelles relatives au sport et à la nutrition. D'autres points d'entrée dans les programmes sont également possibles, en histoire-géographie ou en éducation physique et sportive. Au lycée, les programmes de SVT développent une approche plus fondamentale et se situent au niveau cellulaire et physiologique. Ils comprennent en classe de seconde un chapitre sur l'alimentation du sportif. Dans les sections sciences médico-sociales, l'alimentation équilibrée et les notions d'excès et de carence sont abordées. Les programmes des disciplines « sciences humaines et sociales » peuvent évoquer les comportements alimentaires au travers des approches sur les modes de vie. Il existe enfin des liens avec l'éducation physique et sportive, en particulier autour du thème « effort physique et alimentation ». Par ailleurs, en complément des enseignements dispensés, il est essentiel de développer l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire. De nombreuses initiatives y contribuent : citons, parmi elles, la Semaine du goût, les classes à projet artistique et culturel, les actions du Programme national nutrition santé (PNNS) et différentes actions partenariales avec les collectivités territoriales. Enfin la collaboration avec l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES) se concrétisera, au

cours de cette année scolaire, par la mise à disposition des équipes éducatives d'outils d'intervention spécifiques à la nutrition : mallette pédagogique pour le collège, guide adolescents pour tous les élèves de 5e accompagné d'un document multimédia pour les enseignants, et diffusion à l'ensemble des personnels de santé de l'éducation nationale des nouveaux guides du PNNS (« la santé vient en mangeant et en bougeant »).

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47108

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7237

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9462